



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PLATINIUM LATITUDE – ISIN Part I : FR0013280302

Ce FCP est géré par Platinum Gestion  
OPCVM de droit français

#### ► Objectifs et Politique d'investissement

Platinum Latitude est un fonds de fonds international associant plusieurs classes d'actifs entre elles.

L'objectif du fonds est de surperformer, sur la durée recommandée de 4 ans, l'EONIA capitalisé +4% tout en recherchant un fort niveau de diversification. Le gérant intègre les différents niveaux de risque de ces actifs afin de proposer ce qu'il estime être une répartition efficiente d'actifs.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion effectue une analyse des données macroéconomiques pour déterminer la répartition entre classes d'actifs et sélectionne différentes stratégies, y compris diversifiées, en liaison avec les perspectives des marchés. Le fonds utilise une gestion discrétionnaire.

Le fonds investira la totalité de son actif dans des parts ou actions d'OPC (jusqu'à 100%) et jusqu'à 30% de son actif dans des FIA respectant les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, sauf liquidités accessoires. Ces OPC externes peuvent être investis sur toute zone géographique.

Le degré d'exposition aux actions peut varier entre 0% et 100% de l'actif. La poche actions sera gérée sans limite de taille de capitalisation.

Le degré d'exposition aux obligations peut varier entre 0% et 100% de l'actif. La poche obligataire sera gérée sans contrainte de sensibilité et pourra être investie indifféremment en émetteurs des secteurs public et privé, de notation « investment grade » et « spéculative ».

Le degré d'exposition aux matières premières est limité à 10% de l'actif net et ne pourra se faire que via des OPC et/ou des ETF.

Le niveau d'exposition global du fonds aux pays émergents est limité à 50% de l'actif (en combinant l'exposition actions, obligations et devises émergentes).

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 100%.

Le coeur de portefeuille peut être complété par l'utilisation d'ETF ou d'instruments dérivés cotés sur des marchés organisés (contrats, options) en vue de couvrir tout ou partie du portefeuille. Ces instruments pourront également être utilisés de manière limitative (50% du portefeuille) à des fins d'exposition dans le cadre de l'objectif de gestion. L'exposition maximale du portefeuille pourra donc être de 150%.

**Souscriptions/Rachats :** La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse en France. Les demandes sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (VL) jusqu'à 8h30 et sont exécutées sur la VL de ce même jour.

**Affectation de résultats :** Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation.

**Durée de placement recommandée :** Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

#### ► Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé | Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation équilibrée entre actifs actions et les autres actifs (monétaire, obligataire, diversifiés...). Le risque principal non pris en compte par l'indicateur pour l'OPCVM est le risque de crédit. Il représente le risque de dégradation soudaine de signature d'un émetteur. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM).

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## ► Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

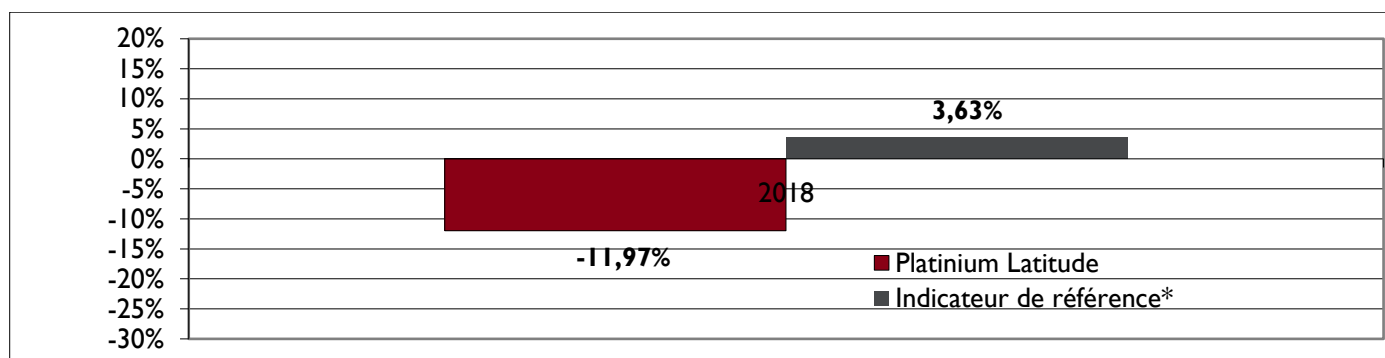
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Les frais d'entrée affichés sont des frais maximum. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	0,0%	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*	1,81% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Le FCP s'interdit d'investir dans des OPCVM présentant des droits d'entrée et/ou de sortie.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de surperformance	15% TTC	Une commission de 15% TTC est prélevée sur la surperformance annuelle du fonds par rapport à son indicateur de référence augmenté de 1%. 0% prélevé sur le dernier exercice.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.platinum-gestion.com](http://www.platinum-gestion.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

## ► Performances passées



Date de création du fonds : 18 mai 1999 / date de création de la part I : 13 septembre 2017 - Devise de référence : Euro

\* Indicateur de référence : Eonia Capitalisé +4%

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés.

A la suite de l'absorption de la société de gestion A2 Gestion par la société Platinum Gestion, la gestion du FCP est assurée par cette dernière depuis le 31 mars 2016 (le gérant historique d'A2 Gestion conserve la gestion).

Le fonds a fait l'objet d'une mutation le 31/08/2017 concernant son objectif de gestion, sa politique d'investissement et son profil rendement/risque. Les performances réalisées préalablement à cette date ont été effectuées avec une politique d'investissement différente.

## ► Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est la société Oddo et Cie, sise 12 Bd de la Madeleine, 75009 Paris.

Pour plus d'informations sur le Fonds, il est recommandé de se reporter au prospectus du Fonds.

Les informations sur le Fonds (prospectus, documents d'information périodique, rapports annuels et valeurs liquidatives) sont adressées gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion (PLATINIUM GESTION, 203 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris) et sur son site [www.platinum-gestion.com](http://www.platinum-gestion.com).

Le document d'informations clés pour l'investisseur est disponible en Français.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité : Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

PLATINIUM GESTION a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : <http://www.platinum-gestion.com>, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Ce Fonds est agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). PLATINIUM GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Ce Fonds est agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). PLATINIUM GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 avril 2019